

CHARTRE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

AOC COSTIÈRES DE NÎMES

Juillet 2007



Costières de Nîmes
Vignoble de la vallée de Nîmes



Direction Régionale de l'Environnement
Languedoc-Roussillon

Service Paysages et Ressources - 2007



EDITORIAL

LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'AOC COSTIÈRES DE NIMES

UN DÉFI INNOVANT POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DU MONDE AGRICOLE

Exprimer différemment notre viticulture, faire découvrir nos vins par une dégustation de nos paysages, préserver le vignoble garant de notre cadre de vie, valoriser le patrimoine viticole hérité depuis l'époque romaine... Tels ont été les premiers arguments que l'appellation des Costières de Nîmes, en partenariat avec Nîmes Métropole et la DIREN Languedoc-Roussillon, a souhaité défendre de manière innovante à travers la réalisation d'une Charte paysagère et environnementale.

Avec vous, signataires de la Charte, nous avons dépassé nos premiers objectifs et notre échelle d'intervention. En tant que Syndicat d'appellation, nous sommes aujourd'hui associés à vos côtés pour travailler ensemble à faire des paysages viticoles un levier économique, à affronter ensemble les défis d'un monde agricole en mutation, à gérer de manière concertée les processus d'aménagement de nos terroirs, à maintenir le caractère identitaire de notre région viticole entre Camargue et Garrigue.

La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes est une première étape de reconnaissance commune du patrimoine viticole et du savoir-faire vigneron. Nous travaillons actuellement à la réalisation d'actions concrètes : prise en compte des terroirs viticoles dans les documents d'urbanisme, renforcement du réseau d'accueil et de découverte du vignoble, utilisation de matériaux locaux durables afin de porter un regard différent sur nos paysages et notre environnement quotidien. Ces premières pierres sont les points de départ d'un réseau nouveau à développer au sein de notre appellation, et au-delà avec d'autres vignobles, vers d'autres paysages.

BERNARD ANGELRAS

Président de l'AOC Costières de Nîmes

UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis sa création, Nîmes Métropole, sous la houlette d'Yves Maurin, Vice-Président délégué à l'Environnement et de Vincent Allier, Vice-Président délégué aux Paysages Garrigue et Costières, agit en faveur de l'environnement en intervenant notamment sur le paysage, avec l'édition d'un Atlas Photographique des Paysages ; véritable carte d'identité paysagère, cet ouvrage montre toute la diversité et la valeur de ce patrimoine naturel. Le préserver, conforter son identité est un enjeu primordial pour l'avenir. Aussi, la Charte Paysagère des Costières de Nîmes, dans la continuité des actions déjà engagées, devra garantir un aménagement harmonieux et respectueux du territoire, tout en valorisant l'activité agricole par le tourisme et la communication.

En effet, dans l'agglomération, nous tenons à notre agriculture ; elle est une composante importante de notre patrimoine identitaire et est " porteuse " d'un art de vivre qui a des retombées économiques importantes.

A ce titre, la signature officielle de la Charte des Costières, véritable contractualisation avec les principaux acteurs de l'aménagement du territoire, est un engagement fort de Nîmes Métropole en faveur de l'environnement, de sa protection et valorisation, véritable démarche de Développement Durable.

JEAN-PAUL FOURNIER

Président de la communauté d'agglomération
Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

BERNARD ANGELRAS

Président de l'appellation Costières de Nîmes



JEAN-PAUL FOURNIER

Président de la communauté d'agglomération
Nîmes Métropole
Maire de Nîmes

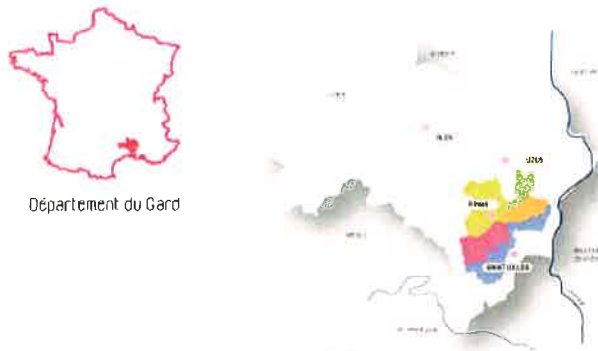
LES 24

COMMUNES
de l'appellation :

RUBORD
BEUCAIRE
BEAUVOISIN
BELLEGARDE
BERNIS
BEZOUCHE
BOUILLARGUES
CAISSARGUES
BARONS
GÈNERAC
JONQUIÈRES ST-VINCENT
LE CAILAR
LEDONN
MANDUEL
MILHAUD
MEYNES
NÎMES
RODESSAN
RODILHAN
SAINT-GILLES
SEARHAC
UCHAUD
VAUVERT
VESTRIC-et-CANDIAC

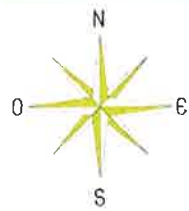
L'AOC Costières de Nîmes : UN TERRITOIRE ENTRE GARRIQUE ET CAMARQUE

LES COSTIÈRES DE NÎMES OFFRENT UNE PALETTE DE PAYSAGES. LES VIGNES CÔTOIENT GARRIQUE ET VERGERS, S'ÉTENDENT À PERTE DE VUE OU SONT CLOISONNÉES PAR DES HAÏES. ELLES COMPOSENT UNE MOSAÏQUE CHANGEANTE, VÉRITABLE ATOUT DE COMMUNICATION POUR L'IDENTITÉ DU TERROIR ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.



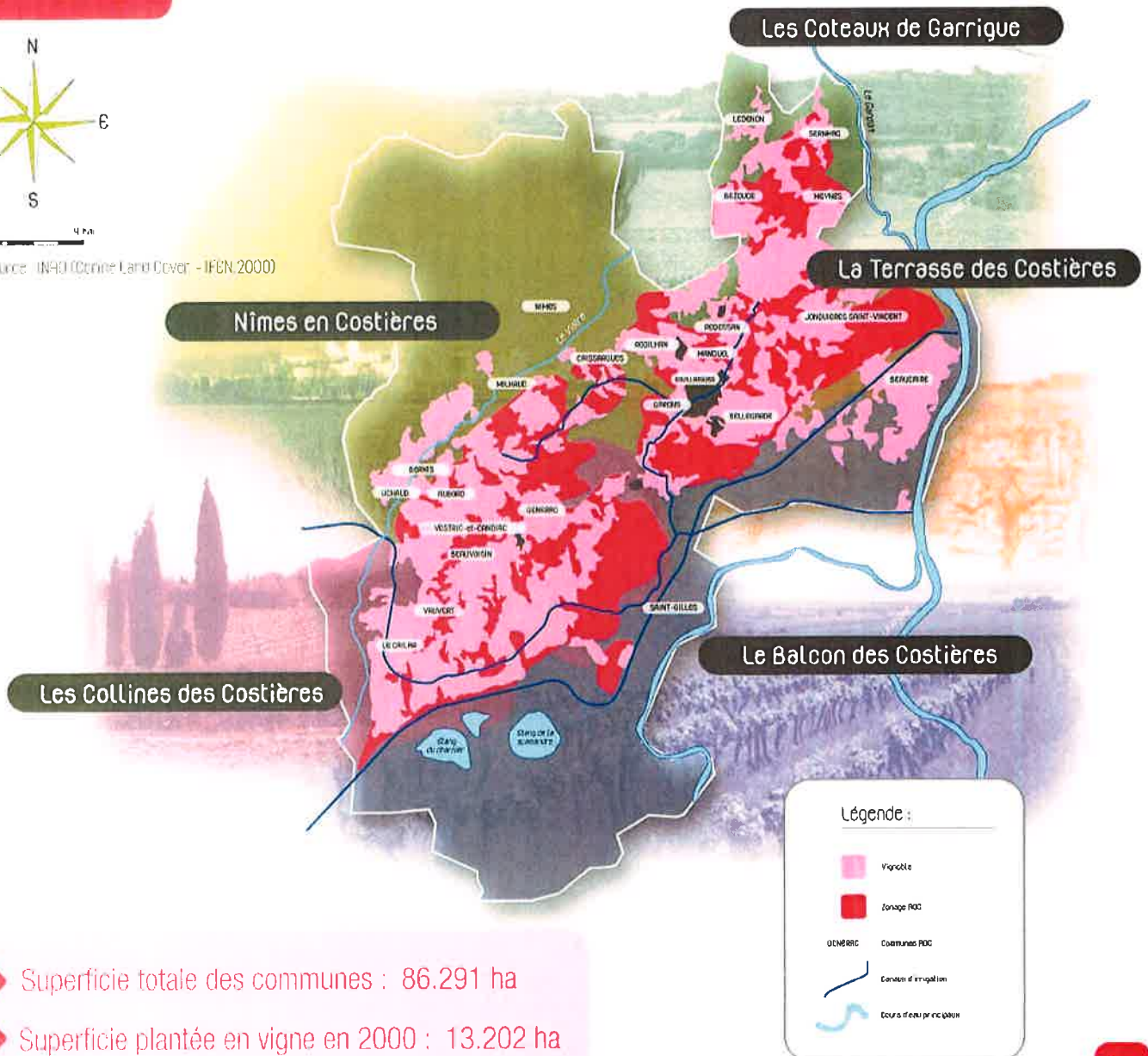
Département du Gard

LES 5 UNITÉS PAYSAGÈRES



0 4 km

Source : INAO (Corine Land Cover - IFCN 2000)



- ➔ Superficie totale des communes : 86.291 ha
- ➔ Superficie plantée en vigne en 2000 : 13.202 ha

L'ENGAGEMENT des SIGNATAIRES...

LA CHARTE A POUR OBJECTIFS DE :

- PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LA BIODIVERSITÉ ;
- GÉRER L'IDENTITÉ RURALE ET AGRICOLE DU TERRITOIRE ;
- VALORISER L'ACTIVITÉ AGRICOLE PAR LE TOURISME ET LA COMMUNICATION ;

PARCE QUE LA VITICULTURE D'APPELLATION

- REPOSE SUR UNE AIRE GÉOGRAPHIQUE STRICTE QUI FAIT LA TYPICITÉ DE SA PRODUCTION ;
- NE PEUT ÊTRE DÉLOCALISÉE ;
- EST PORTEUSE DE VALEUR AJOUTÉE SUR LE TERRITOIRE ;

PARCE QUE L'AGRICULTURE

- EST " PORTEUSE " D'UN ART DE VIVRE QUI A DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES FORTES ;
- EST UN PATRIMOINE IDENTITAIRE DES COMMUNES DES COSTIÈRES ;
- PARTICIPE AU FONCTIONNEMENT ET À L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE ;
- CONNAÎT AUJOURD'HUI UNE CRISE ÉCONOMIQUE GRAVE QUI ACCROÎT LA SPÉCULATION FONCIÈRE SOUVENT À L'ORIGINE D'UNE BANALISATION DU TERRITOIRE ;

PARCE QUE LE PAYSAGE

- EST LE CADRE DE VIE ;
- EST UN FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ;
- EST L'AFFAIRE DE TOUS ;
- RÉSULTE D'UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE ;

PARCE QUE L'ENVIRONNEMENT

- EST LE PRINCIPAL GARANT D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES ;
- PARTICIPE À LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES TERRITOIRES AUX RISQUES NATURELS ET À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ;

Les signataires de la charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes s'engagent à :

- Valoriser l'image des produits d'AOC, en gérant l'évolution des aires de production et en communiquant sur la qualité des savoir-faire et des terroirs ;
- Gérer le cadre de vie avec la volonté de faire du paysage un outil de développement et d'amélioration du territoire ;
- Préserver les ressources naturelles, en maintenant une diversité faunistique et floristique et en agissant pour limiter les risques naturels.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE AOC Costières de Nîmes



AOC Costières de Nîmes



Nîmes Métropole



Direction régionale de l'Environnement
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Agence de l'Eau
Agence d'Urbanisme de la Région Nimoise
BRI
CAUE Gard
Caves coopératives et Vignerons de l'AOC
Chambre d'Agriculture du Gard
COGard
Comité Départemental du Tourisme du Gard
Communautés de Communes de l'AOC
Communes de l'AOC Costières de Nîmes
Conseil Général du Gard
Conseil Régional Languedoc-Roussillon
DDAF du Gard
INAO
IV France
INER Rhône
LECIA de Nîmes
Ministère de l'Agriculture
Office du Tourisme de Nîmes
ONCES
Pays Vidourle Camarque
Pays d'Accueil Touristique Camarque Costières
Pays Garrigues et Costières de Nîmes
Réseau Ferré de France
SAFER Languedoc-Roussillon
SCoT Sud Gard
Syndicat Mixte Camarque Gardoise
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre
Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion Nappe Vistrenque

CONTACTS :

AOC Costières de Nîmes
19, Place Aristide Briand 30900 Nîmes
Tél.: +33 (0)4 66 36 96 20
Fax: +33 (0)4 66 36 96 21
CONTACT@COSTIERES-NÎMES.COM
WWW.COSTIERES-NÎMES.COM

Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole
Service Environnement
3, rue du Colisée
30947 Nîmes cedex 9
Tél.: +33 (0)4 66 02 55 38
WWW.NÎMES-METROPOLE.FR

Atelier Territoires et Paysages
Laurent Fabry - Christophe Retalo
9, boulevard Glynneir
30400 Villeneuve les Avignon
Tél: +33 (0)4 90 94 66 39

Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon
58, Avenue Mairie de Montpellier
34965 Montpellier cedex 2
Tél.: +33 (0)4 67 15 41 41
WWW.LANGUEDOC-ROUSSILLON.ECOLOGIE.GOUV.FR

Photos : Gilles Martin Raquet / Atelier Territoires et Paysages

Conception graphique : www.grainedesign.com